



**ARRÊTÉ N° 2024-168 modifiant l'arrêté n°2024-156 du 6 novembre 2024
portant convocation des électeurs en vue de procéder à l'élection municipale
partielle complémentaire sur la commune de BOISEMONT ;**

Le préfet du Val d'Oise,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code électoral ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret du 9 mars 2022 portant nomination de M Philippe COURT en qualité de préfet du Val-d'Oise ;

Vu l'arrêté préfectoral n°23-054 du 20 septembre 2023 donnant délégation de signature à Mme Laetitia CESARI-GIORDANI, secrétaire générale de la préfecture du Val-d'Oise et sous-préfète de l'arrondissement de Pontoise ;

Vu la circulaire NOR/INT/A/1625463J du ministre de l'Intérieur en date du 19 septembre 2016, relative à l'organisation des élections partielles ;

Vu l'arrêté n°2024-156 du 6 novembre 2024 portant convocation des électeurs en vue de procéder à l'élection municipale partielle complémentaire sur la commune de BOISEMONT pour 5 sièges ;

Vu la démission le 25 novembre 2024 de M Guy ATSE, conseiller municipal ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de BOISEMONT a de nouveau perdu un membre depuis l'édiction de l'arrêté du 6 novembre 2024 ;

CONSIDÉRANT qu'il convient en conséquence de modifier le nombre de sièges à pourvoir lors du scrutin ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture du Val-d'Oise, sous-préfète de l'arrondissement de Pontoise,

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : Le premier alinéa de l'article 1 de l'arrêté 2024-156 du 6 novembre 2024 est modifié comme suit : « Les électrices et électeurs de la commune de BOISEMONT sont convoqués le **dimanche 26 janvier 2025** à l'effet de compléter le conseil municipal de la commune par l'élection de **six** conseillers municipaux. »

ARTICLE 2 : Les autres dispositions de l'arrêté n°2024-156 restent sans changement.

ARTICLE 3 : La secrétaire générale de la préfecture et la maire de la commune de BOISEMONT sont chargées de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le Val-d'Oise et consultable sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante : <http://www.val-doise.gouv.fr>.

Fait à Cergy, le **6 DEC. 2024**

Le préfet,


Pour le Préfet,
La secrétaire générale

Laetitia CESARI-GIORDANI